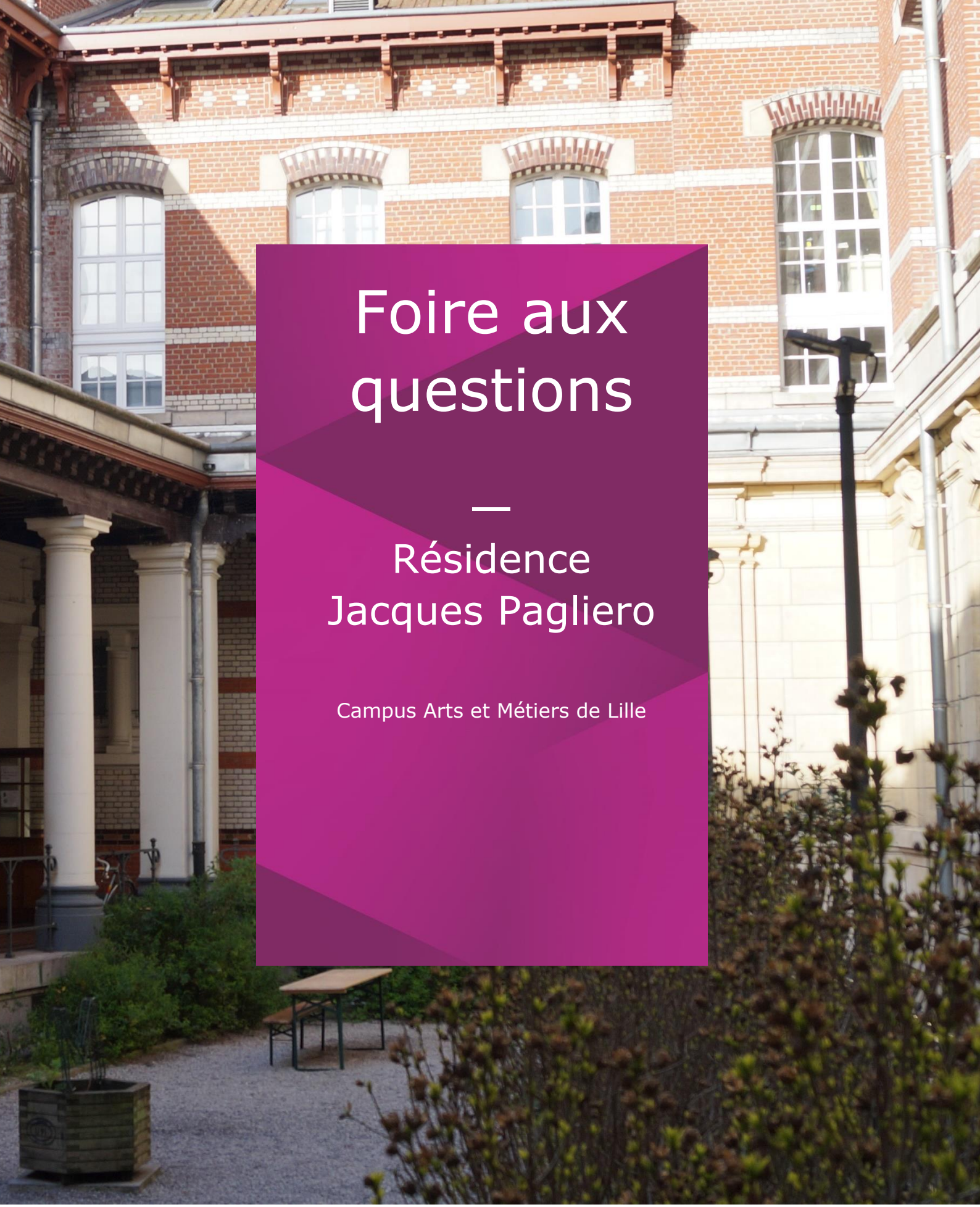

Foire aux questions

—

Résidence Jacques Pagliero

Campus Arts et Métiers de Lille

Arts et Métiers Sciences et Technologies

1/ Où est située la résidence ?

La résidence se situe sur le campus Arts et Métiers de Lille. L'adresse est 7, rue Camille Guérin, 59000 Lille. Elle est à proximité du centre-ville, de la gare Lille Flandres, d'Euralille, du Palais des Beaux-Arts, du Zénith de Lille. La résidence peut accueillir jusqu'à 256 étudiants.

Plus d'infos sur : https://artsetmetiers.fr/fr/campus/lille

2/ Comment m'inscrire pour une location à la résidence ?

● 1ère année : la liste des primo-arrivants pour le Campus de Lille nous est communiquée par la Direction Générale. Si vous êtes inscrit sur cette liste, un email vous sera envoyé début août pour l'inscription à la résidence.

La Résidence J. PAGLIERO accueille en priorité les étudiants en 1ère année de formation initiale.

● 2ème et 3ème année : si vous êtes dans la liste des futurs deuxième ou troisième année affectés à Lille à la rentrée de septembre, votre demande sera étudiée. Il conviendra alors de préciser si vous êtes boursier ou non.

3/ Quel est le montant du loyer ?

Selon votre choix de logement (chambre, studio, colocation), le loyer est de 322€ à 572€.

4/ Quels sont les moyens de paiement acceptés ?

● Hormis le dépôt de garantie et les nuitées du mois d'arrivée, le paiement se fera de préférence par prélèvement bancaire

● Le règlement par chèque à l'ordre de « L'AGENT COMPTABLE ENSAM » ou par carte bancaire ne sera accepté qu'au cas par cas, si la situation du preneur le justifie.

● Pas de règlement en espèces.

5/ Est-il possible de visiter avant d'envoyer candidature ?

Aucune visite préalable n'est prévue, néanmoins, une vidéo de la résidence est en ligne.

6/ Restauration, transport en commun autour de l'école ?

Un restaurant universitaire est situé à proximité du campus.

Plus d'infos : https://www.crous-lille.fr/restaurant/r-u-chatillon-lille-centre/

Ilevia est le gestionnaire des transports en communs lillois : https://www.ilevia.fr/fr/

7/ Si mon contrat de location débute en cours de mois, me sera-t-il demander dans sa totalité ?

A l'arrivée, il ne sera facturé que les nuitées du mois.

8/ Dépôt de garantie

Le bailleur exige le versement d'un dépôt de garantie pour couvrir d'éventuels manquements. (Réparations locatives, impayés de loyers…). Ce dépôt de garantie est égal à 2 mois de loyer hors charges. Il doit être versé au bailleur au moment de la signature du bail.

9/ Caution solidaire

Annexé au contrat de bail, un engagement de caution solidaire devra être complété par un parent, la famille, un ami ou une personne morale. Ceci afin de remédier aux éventuelles difficultés liées au paiement des loyers et des charges locatives, voire d'autres frais de procédure.

Attention : la caution locative accordée par Action Logement (Garantie Visale) n'est pas acceptée

10/ Les logements bénéficient-ils de l'aide sociale aux logements ?

Le logement ouvre droit à l'allocation logement social dans les conditions et selon le barème fixé par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.

A cet effet, le locataire devra se rapprocher de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille pour constituer son dossier via le site caf.fr à la rubrique « Mes services en ligne » puis « Faire une demande de prestation »

IMPORTANT: **La date d'effet est celle de la demande**, indépendamment des pièces à verser au dossier. **Le droit est ouvert le mois suivant la demande.** Ne perdez pas de temps ! Faites votre demande dès que vous avez les clefs.

Pour information, cette démarche relève d'une pure initiative individuelle et personnelle. D'autre part, l'ALS est versée directement par la CAF au locataire et ne viendra pas en déduction du montant à régler au bailleur.

11/ La taxe d'habitation est-elle comprise dans le tarif du loyer ?

Ce bâtiment étant destiné au logement des étudiants de l'Ecole, les locataires bénéficient, au titre de l'Article 1407 du Code Général des Impôts, de l'exonération de la Taxe d'Habitation.

Si besoin, un certificat administratif en ce sens peut être délivré, sur simple demande à residence.lille@ensam.eu

12/ Quels équipements dans le logement ?

- Evier, plaque de cuisson, frigo, table+ chaise, bureau+ chaise bureau, étagères hautes ou murales, lavabo, lit, matelas, chevet.

- Bloc sanitaire (douche et WC) dans le couloir pour les chambres, à l'intérieur du logement pour les studios et les colocations.

● Dans les parties communes, une buanderie avec machine à laver et sèche-linge, est accessible à tous les étudiants gratuitement (hors produits).

13/ Accès internet

L'AMNet s'occupe de l'accès internet en résidence. C'est une association gérée par les étudiants et indépendante de l'administration de la résidence ou de l'école.
La cotisation qui vous sera demandée sert à améliorer l'installation et à payer les abonnements internet (90% des cotisations sont utilisées pour le fonctionnement du service et les 10% restants servent à créer une trésorerie pour des investissements futurs).

Pour tout renseignement : amnet.fr

14/ La délivrance de quittance de loyer est-elle automatique ?

Non. A la demande du locataire (adressée à residence.lille@ensam.eu), le bailleur peut remettre toute pièce justificative du paiement ou attestant de la location afin que l'étudiant puisse obtenir les aides légales ou réglementaires auxquelles il peut prétendre.

15/ Y a-t-il une option « location de draps, couverture » ?

Draps plats et couvertures peuvent être prêtées, au cas par cas, si la situation du preneur le justifie. Lors du départ de la résidence, le nettoyage des draps et/ou couvertures vous sera facturé et déduit du remboursement du dépôt de garantie.

16/ Quels sont les délais et conditions de remboursement de ma caution ?

En cas d'état des lieux de sortie conforme, et sans impayé de loyer, le bailleur restitue le dépôt de garantie, par virement bancaire, au preneur dans un délai d'un mois.

En cas d'état des lieux non conforme, le dépôt de garantie peut être restitué dans un délai maximal de deux mois. Ce dépôt peut être imputé de retenues (réparations locatives, impayés de loyers).

17/ Comment résilier mon bail avant son terme ?

L'étudiant peut mettre fin à son bail à tout moment après avoir donné congé, moyennant la transmission d'une lettre de préavis qui peut être remise en mains propres auprès du responsable de la gestion de la résidence ou en lettre recommandée avec accusé de réception, un mois avant le terme. Le bailleur en accuse réception. Le délai d'un mois prend effet à réception de la demande de résiliation.

Pendant le préavis, le locataire reste redevable du loyer et des charges.

18/ Assurer son logement

Il est primordial que votre assurance locative couvre votre nouveau logement à la date de votre entrée en résidence.

Rapprochez-vous de votre assureur avant d'entrer dans le logement.

LES BONNES PRATIQUES A ADOPTER

Un logement bien entretenu, c'est synonyme de retrouver votre caution déposée en début d'année.

Pensez donc à prendre :

●Seau, serpillière microfibre et balai
●Chiffons en microfibre, 1 couleur pour chaque usage : sanitaire, cuisine, mobilier
●Eponge boule en inox, parfaite pour les récurages difficiles. Ce type d'éponge nettoie sans rayer : l'acier, l'inox, les surfaces émaillées. Ravive également les inox mats.
●Produits nettoyants de base : nettoyant multi-usages pour le sol, la cuisine, et un détartrant WC.

→ Aérer son appartement au moins 10 min/jour

→ IMPORTANT : descendre les poubelles quotidiennement

→ Dépoussiérer l'appartement toutes les semaines. Prendre soin des équipements, murs, sols, plafond, ...

→ WC : 1 x par semaine : ¼ L de vinaigre blanc, laissez agir au moins une nuit, puis, frotter énergiquement avec la brosse.

→ Douche, faïence : Essuyer les parois après chaque douche avec une lavette microfibre (*la microfibre se lave en machine à laver, + hygiénique qu'une éponge),

→ Plaques de cuisson : Une règle toute simple : ne pas laisser la saleté s'installer. Plus on tarde, plus la tache aura le temps de s'incruster et sera résistante et difficile à enlever. L'éponge boule en inox est parfaite pour les récurages difficiles. Ce type d'éponge nettoie sans rayer : l'acier, l'inox, les surfaces émaillées. Ravive également l'inox mat.

Contact

–

Residence.lille@ensam.eu

03.20.62.91.77